

Année académique 2025 - 2026

Département Arts, Business et Communication

# Bachelier en communication

HELHa Tournai - Écorcherie 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél: +32 (0) 69 89 05 06 Fax: +32 (0) 69 89 05 04 Mail: social.tournai@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE115 Expression: Oralité et non verbal							
Ancien Code	SOCM1B15	Caractère	Obligatoire				
Nouveau Code	TOCO1150						
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h				
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Stéphanie DELBART (delbarts@helha.be)						
Coefficient de pondération		20					
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

## 2. Présentation

#### **Introduction**

Cette UE vise à développer les compétences verbales et gestuelles des étudiants en fonction des diverses situations professionnelles qu'ils sont susceptibles de rencontrer et à favoriser l'épanouissement de la personnalité de chacun, osant s'affirmer autant par un usage vrai de la parole que par le langage du corps.

## Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 Établir une communication professionnelle
  - 1.1 Maîtriser la langue française écrite et orale requise par les professions visées
  - 1.2 Adopter un comportement adéquat par rapport à la situation et à son interlocuteur
  - 1.3 Avoir le sens de l'écoute et être ouvert au dialogue
  - 1.4 Faire preuve de maîtrise de soi et respecter son interlocuteur
- Compétence 5 Informer, sensibiliser et divertir dans les domaines de l'information, de communication, des médias et de la culture
  - 5.1 Recourir à diverses sources d'information, les recouper et synthétiser les contenus
  - 5.2 Identifier les publics-cibles et leurs besoins spécifiques
  - 5.3 Sélectionner et vulgariser l'information utile et adaptée au public visé
  - 5.4 Maîtriser les outils de communication oraux, écrits, audiovisuels et interactifs et les codes liés à la communication non-verbale
  - 5.5 Utiliser le langage spécifique du média concerné pour assurer le traitement et la diffusion de l'information
  - 5.6 Utiliser les différentes techniques d'écriture liées à l'information et à la communication
- Compétence 6 Gérer un projet de communication et d'information dans sa globalité
  - 6.4 Mettre en œuvre des techniques, des procédures et des supports de communication adaptés à un public donné

#### Acquis d'apprentissage visés

Voir fiche d'Activité d'Apprentissage ci-jointe

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun Corequis pour cette UE : aucun

# 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOCM1B15A Expression orale et non verbale 1

20 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOCM1B15A Expression orale et non verbale 1

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## Dispositions complémentaires relatives à l'UE

#### Principe général:

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

#### Exceptions après délibération du jury :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans l'activité d'apprentissage de l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'UE.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération de l'activité d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Les formes d'évaluation et les dispositions particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche descriptive jointe.

Les modalités d'évaluation et d'examens sont détaillées dans le Règlement spécifique des bacheliers en Communication et Gestion des Ressources Humaines de l'année académique 2025-2026 posté sur ConnectED.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).



Année académique 2025-2026

Département Arts, Business et Communication

# Bachelier en communication

**HELHa Tournai - Écorcherie** 16-20 rue de l'Écorcherie 7500 TOURNAI

Tél: +32 (0) 69 89 05 06 Fax: +32 (0) 69 89 05 04 Mail: social.tournai@helha.be

# 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Expression orale et non verbale 1							
Ancien Code	23_SOCM1B15A	Caractère	Obligatoire				
Nouveau Code	TOCO1151		•				
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2				
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h				
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	Stéphanie DELBART (delbarts@helha.be)						
Coefficient de pondération		20					
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français					

#### 2. Présentation

#### Introduction

- -Développer les compétences verbales et gestuelles des étudiants en fonction des diverses situations professionnelles qu'ils sont susceptibles de rencontrer.
- -Favoriser l'épanouissement de la personnalité de chacun, osant s'affirmer autant par un usage vrai de la parole que par le langage du corps.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue du cours, l'étudiant(e) sera capable de :

- · S'exprimer, s'extérioriser, faire face aux autres.
- · Prendre la parole en public
- · Transformer un texte écrit en un texte oral
- · Présenter un sujet
- · Adapter son langage à son interlocuteur
- · Débattre
- · Analyser diverses situations de communication

## 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- · Travail sur la voix
- · Orthophonie et exercices de diction/déclamation
- Interprétation d'un texte
- Exercices d'improvisation et exercice préparé (Pechakucha)
- · Expression corporelle et langage non-verbal
- · Jeux de rôles (personnages, situations) collectifs ou individuel
- Transformer un texte écrit en texte oral
- · Enregistrement de chroniques et/ou face caméra

#### Démarches d'apprentissage

- Exercices pratiques, susceptibles d'être filmés ou enregistrés et soumis à l'analyse des étudiants.
- · Feed-back tout au long de l'année au niveau de l'élocution globale, de l'aisance, de la gestuelle, de la structuration de la pensée et de l'argumentation, de la capacité à s'exprimer individuellement et en groupe.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignant se tient à la disposition des étudiants pendant les ateliers afin de répondre à toutes leurs questions.

#### Sources et références

Néant

## Supports en ligne

Néant

# 4. Modalités d'évaluation

#### **Principe**

Q1: évaluation orale lors de la session de janvier = 50% des points (virelangues + chanson)

Q2: examen oral lors de la session de juin = 50 % des points (prompteur + pecha kucha)

Q3 : examen oral 100 % des points

#### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Evo	50	Exo	50	Exo	100

Evo = Évaluation orale, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

#### Dispositions complémentaires

#### Néant

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).